

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2024

Date de la convocation : le 23/02/2024
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 15
Procurations : 13
Votants : 28

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel Adrian, après avoir validé le compte administratif 2023 et sur proposition des membres du Bureau,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
	- un excédent d'investissement de : 89 356,42 €
	- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
	soit un excédent de financement de : 89 356,42 €
	- un déficit de fonctionnement de : - 12 205,24 €
	- un excédent de fonctionnement reporté de : 502 643,65 €
	soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 490 438,41 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constaté au 31 décembre 2023, comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement (001) 89 356,42 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 490 438,41 €

Pour extrait conforme,
Colmar, le 28/03/2024
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en Préfecture